



Si le message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici pour consulter la version en ligne](#)

 [Site du CDG 45](#)

 [Nous contacter](#)



## A la une

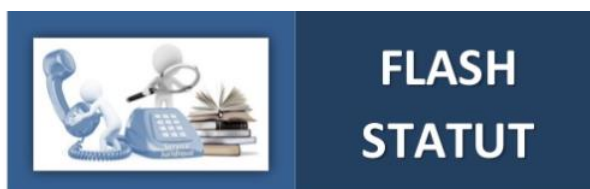
### Nouvelle version du Flash Statut à venir!

Le Service Juridique vous informe que le Flash Statut tel que vous le retrouvez dans cette Lettre d'information est le dernier sous ce format.

[Lire la suite](#)

---

## Actualités



## Référent déontologue

« Un nouveau référent déontologue a pris ses fonctions au Centre de gestion du Loiret !

Il s'agit de Monsieur Daniel GANDREAU.

Les agents peuvent le joindre aux coordonnées habituelles :

[referent.deontologue@cdg45.fr](mailto:referent.deontologue@cdg45.fr) »

## Evènement

### Publicité des listes d'aptitude des concours organisés en 2018 par le centre de gestion du Loiret

En application de l'article 22 du décret n°2013-593 du juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement de la fonction publique territoriale qui prévoit que les centres de gestion assurent la publicité des listes d'aptitude qu'ils établissent auprès des collectivités territoriales de leur ressort géographique, vous trouverez ci-joint les listes d'aptitude suivantes :

- [Liste d'aptitude du concours de moniteur-éducateur et intervenant familial territorial](#)
- [Liste d'aptitude du concours d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe dans la spécialité « bâtiment, travaux publics et voirie, réseaux divers »](#)
- [Liste d'aptitude du concours d'assistant territorial d'enseignement artistique dans la spécialité « arts plastiques »](#)
- [Liste d'aptitude du concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe dans la spécialité « arts plastiques »](#)
- [Liste d'aptitude du concours d'assistant territorial socio-éducatif](#)

## Agenda



---

## Réglementation

### Transfert Primes/Points :

Modification du montant de l'abattement pour certains [cadres d'emplois de catégorie A.](#)

---

## Prestation de service

### Le Parcours Emploi Compétences

Depuis janvier 2018 les contrats aidés sont transformés en Parcours Emploi Compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, les parcours emploi compétences visent à associer à la fois la mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, l'accès facilité à la formation et l'acquisition de compétences. Ils constituent donc un triptyque emploi –formation –accompagnement.

Pour pouvoir mettre en place un tel dispositif au sein de votre collectivité, il est nécessaire que le poste proposé soit propice à un parcours d'insertion, permette l'acquisition et le développement de compétences en passant par la formation.

Cap Emploi en tant que membre du SPE (Service Public de l'Emploi) est prescripteur de ce contrat pour le public travailleur handicapé qu'il accompagne. Vous trouverez sur le [site du CDG](#) tous les détails concernant les modalités de mise en œuvre d'un PEC.

---

[Se désabonner](#)

\*|REWARDS|\*